

confiance du peuple exprimée par l'opinion de la majorité de ses représentants réunis en parlement."

On ne saurait exposer plus brièvement et plus clairement le principe fondamental du gouvernement responsable. Il est regrettable que M. de Montigny, qui possède des notions si exactes sur le droit constitutionnel, n'ait pas consacré un chapitre de son livre à la discussion du renvoi d'office du ministère Boucherville.

Je suis curieux de voir comment une certaine feuille libérale, qui a recommandé, sans réserve, l'ouvrage de M. de Montigny, va concilier ce principe avec l'acte de deux mars, par lequel un ministère possédant la confiance de la chambre a été renvoyé du pouvoir.

La première partie du *Catéchisme politique* laisse quelque chose à désirer. L'auteur, il me semble, aurait pu s'étendre davantage sur les différents gouvernements qui ont régi le Canada; il aurait dû surtout parler plus au long des troubles de 37 et des luttes héroïques que les Canadiens-Français ont soutenues pour obtenir le gouvernement responsable.

Mais c'est dans les premières dix pages du livre, où l'auteur traite des questions philosophiques, que l'on rencontre des fautes, non d'*omission* mais bien de *commission*.

"La monarchie tempérée, dit M. de M. Montigny, est celle où le chef trouve dans les grands corps de l'Etat un contrôle salutaire dans l'exercice de l'autorité: telle est la monarchie constitutionnelle, qui gouverne avec l'aristocratie et le peuple."

La définition est plus ou moins exacte, mais l'exemple est déplorable. Que M. de Montigny consulte quelque traité de philosophie chrétienne et il verra que la monarchie tempérée est celle où le roi règne et gouverne, tout en se conformant aux lois de l'Eglise et aux traditions du pays. Et pour exemple il aurait pu citer la monarchie française avant que le gallicanisme l'eût gâtée. Le parlementarisme moderne n'est pas du tout une monarchie; c'est une démocratie déguisée, tout au plus une démocratie tempérée.

Voici une autre définition plus défectueuse encore que la précédente:

"La *liberté* est le pouvoir de faire le bien et le pouvoir d'abuser d'elle en faisant le mal."

Il serait difficile, je crois, d'entasser plus d'erreurs en aussi peu de lignes; erreurs de doctrine et erreurs de style. La liberté est le pouvoir d'abuser de la liberté! C'est là un cercle très-vicieux. De plus, la doctrine est entièrement fautive. M. de Montigny confond la *liberté* avec le *libre arbitre*. Le libre arbitre est la faculté que Dieu a donnée à l'homme de choisir entre le bien et le mal; la liberté est le pouvoir de faire le bien. Quelques réflexions bien simples suffiront pour prouver cette thèse. Notre Seigneur Jésus-Christ possédait certainement la plénitude de la liberté et cependant personne n'oserait dire qu'il pouvait faire le mal. Au ciel, les saints sont dans l'impossibilité de commettre le moindre acte contraire à la volonté divine; toutefois c'est un ciel qu'existe la vraie liberté.